

**MINISTERE DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES ET DU
DEVELOPPEMENT**

**SECRETARIAT DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DES ETABLISSEMENTS
PUBLICS DE L'ETAT**

BURKINA FASO

Unité – Progrès - Justice

**ASSEMBLEE GENERALE DES
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT (AG-EPE)
LES 14 ET 15 SEPTEMBRE 2017 A OUAGADOUGOU**

DIX-HUITIEME (18^{ème}) SESSION

***RAPPORT DU SECRETARIAT SUR LA GESTION
DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT (EPE),
EXERCICE 2016***

Excellence Monsieur le Premier Ministre, Président par délégation de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;

Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseils d'Administration et Directeurs Généraux des EPE ;

Mesdames et Messieurs ;

L'examen de la situation des Etablissements Publics de l'Etat (EPE) au cours de l'exercice 2016 montre que, d'une manière globale, les efforts ont été maintenus dans la réalisation des missions.

Les activités de supervision des EPE se sont poursuivies par des appuis-conseils et des séances de formation à la carte. De même, l'on peut relever le renforcement de la communication entre les EPE et les structures de tutelle.

L'effort consenti par les EPE dans la réalisation de leurs programmes a été maintenu au cours de l'année 2016. Cela a permis d'accomplir les missions qui leur sont assignées.

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

**Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement ;**

Mesdames et Messieurs ;

La présente session ordinaire de l'Assemblée Générale des Etablissements Publics de l'Etat (AG-EPE) est la dix-huitième (18^{ème}) du genre qui se tient sans discontinuer depuis l'année 2000.

À l'instar des dix-sept (17) sessions précédentes, celle-ci sera consacrée à l'examen des rapports de gestion des Conseils d'Administration, des rapports d'activités et des états financiers de l'exercice 2016 de quatre-vingt-huit (88) EPE dont douze (12) Fonds Nationaux.

La session procédera aussi à l'audition de onze (11) rapports d'explication.

Elle a pour thème : «**Les Établissements Publics de l'État (EPE) : Quelles contributions dans la mise en œuvre du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES)?**».

En effet, la réussite du PNDES, cadre d'orientation du développement économique et social du Burkina Faso, est tributaire de l'engagement collectif de l'ensemble des acteurs de développement dont les EPE.

Ce thème revêt par conséquent une importance certaine pour les EPE, car appelés à contribuer à l'exécution des réformes stratégiques et investissements structurants du PNDES, comme la communication qui sera livrée par le Secrétariat permanent du PNDES pourra le montrer.

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement

Mesdames et Messieurs ;

En ce qui concerne l'état de mise en œuvre des résolutions de la dix-septième (17^{ème}) session de l'AG-EPE, il ressort que les différentes résolutions et recommandations ont été,

pour l'essentiel, mises en œuvre.

Pour ce qui est de la **Résolution n°2016-01/AG-EPE du 15 juillet 2016** relative à l'approbation des rapports de gestion des conseils d'administration et des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2015 et donnant quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2015, elle a été effectivement mise en application par les quatre-vingt-quatre (84) EPE ayant présenté leurs rapports de gestion et états financiers.

Quatre (04) autres **Résolutions** avaient été prises aux termes desquelles l'AG/EPE a pris acte des rapports d'explication tels que présentés par l'Office National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM), l'École Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP), le Fonds d'Appui aux Initiatives des Jeunes (FAIJ), le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI), le Fonds Permanent de Développement des Collectivités Territoriales (FPDCT) et le Fonds National pour l'Éducation et la Recherche (FONER).

Ces résolutions ont été mises en œuvre par l'Office

National de Sécurisation des Sites Miniers (ONASSIM), l'École Nationale de la Garde de Sécurité Pénitentiaire (ENGSP) et le Fonds d'Appui au Secteur Informel (FASI) qui présentent leurs états financiers à la présente session.

Les trois (03) autres établissements, à savoir le FAIJ, le FPDCT et le FONER, ne sont pas parvenus à présenter des états financiers en bonne et due forme, malgré l'injonction de tout mettre en œuvre afin de présenter des états financiers à cette présente session.

Les responsables de ces établissements fourniront les raisons ayant prévalu à la non-production des comptes.

Ces établissements sont ainsi interpellés, une fois de plus, sur l'obligation de rendre compte de leur gestion en tant que principe cardinal en finances publiques dont le non-respect expose à des sanctions.

Pour ce qui est des Recommandations, il convient de noter que sept (07) recommandations d'ordre général et vingt-sept (27) recommandations d'ordre spécifique ont été formulées lors de la session 2016 de l'AG-EPE.

Concernant leur état de mise en œuvre, on note d'une manière générale un début d'exécution par les EPE.

Un point complet en sera fait, tout à l'heure, au cours des exposés par sous-secteur du Secrétariat technique.

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

**Mesdames et Messieurs les membres du
Gouvernement ;**

Mesdames et Messieurs ;

L'analyse synthétique de la situation financière des soixante-seize (76) EPE ayant effectivement transmis les états financiers, hormis les données des douze (12) Fonds Nationaux, fait apparaître les masses budgétaires et les indicateurs de performance suivants :

Le montant total des recettes (y compris les subventions) pour l'année 2016 s'élève à 182,94 milliards de FCFA contre 171,234 milliards de FCFA en 2015. On constate ainsi que par rapport à 2015, les recettes se sont accrues de

6,83%. Elles étaient en progression de 10% entre 2014 et 2015.

Quant aux dépenses budgétaires des EPE, hormis les données des douze (12) Fonds Nationaux, elles s'élèvent à 139,955 milliards de FCFA en 2016 et sont en baisse de 6,26% par rapport à 2015 quand elles étaient de 149,298 milliards de FCFA. Ces dépenses étaient également en baisse de 2,10% entre 2014 et 2015.

Dans l'ensemble, l'évolution de la structure des dépenses en 2016 fait ressortir une diminution des charges de fonctionnement de 6,25% par rapport à l'année 2015. Quant aux dépenses consacrées aux investissements, elles ont également régressé de 1,20%.

S'agissant des indicateurs de performance,

- ▶ le ratio de couverture des dépenses par les ressources pour l'exercice budgétaire 2016 est de 130,72% pour l'ensemble des établissements publics ayant produit des états financiers, hormis les données des douze (12) Fonds Nationaux, traduisant ainsi une bonne prudence des

responsables desdits établissements dans l'exécution des dépenses budgétaires.

Au total, quinze (15) EPE contre vingt-quatre (24) en 2015 ont un taux de couverture des dépenses par les ressources se situant en dessous de la normale.

Dans l'ensemble, pour les autres EPE, l'analyse a révélé que les dépenses mandatées ont été payées grâce au report des comptes de disponibilités des années antérieures.

► En ce qui concerne le ratio « part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement », sur les soixante-seize (76) EPE considérés, trente un (31) contre trente-cinq (35) en 2015 ont un taux supérieur à 50%. Aussi est-il opportun d'inviter ces EPE à une meilleure maîtrise de l'évolution desdites charges.

► D'un point de vue général, les niveaux de réalisation des prévisions des recettes sont assez satisfaisants dans tous les secteurs pour l'exercice 2016. En effet, sur les soixante-seize (76) EPE considérés, cinquante-deux (52) contre quarante-sept (47) en 2015 ont enregistré des taux de réalisation des recettes supérieurs à 80%.

- ▶ Quant aux niveaux de réalisation des dépenses, on note qu'ils ont été contenus dans les limites des prévisions de crédits pour la plupart des EPE. Cependant, quarante-neuf (49) EPE ont des niveaux de réalisation des dépenses se situant en dessous de 80%, dont neuf (9) EPE en dessous de 50%.
- ▶ Le taux d'autofinancement passe de 26,61% en 2015 à 31,58% en 2016, soit un gain de 4,97 points. Ce taux était de 25,89% en 2014. En dépit de cette hausse, les efforts de création et de mobilisation de recettes propres par les EPE doivent être maintenus. Ces efforts doivent même s'intensifier et s'accroître pour le renforcement de l'autonomie financière des établissements.
- ▶ L'analyse de la situation des dettes fait ressortir des arriérés de paiement de 46,911 milliards de FCFA contre 52,243 milliards de FCFA en 2015.
- ▶ Le solde final de trésorerie quant à lui a connu une augmentation se situant à 62,029 milliards de FCFA contre 36,276 milliards de FCFA en 2015.

► Les indicateurs de performance autres que financiers ont été fournis par la plupart des EPE. Leur exploitation a permis de mieux apprécier la réalisation des activités et l'atteinte des objectifs assignés aux EPE.

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et Messieurs ;

L'analyse synthétique de la situation financière des douze (12) Fonds Nationaux ayant effectivement transmis les états financiers fait apparaître les masses budgétaires et les indicateurs de performance suivants :

Le montant total des recettes (y compris les subventions) pour l'année 2016 s'élèvent 35,699 milliards de FCFA, soit 9,631 milliards de FCFA pour les Fonds d'Etat et 26,068 milliards de FCFA pour les Fonds Nationaux de Financement.

En 2015 le montant total des recettes (y compris les

subventions) s'élevait à 35,396 milliards de FCFA, soit 9,523 milliards de FCFA pour les Fonds d'Etat et 25,872 milliards de FCFA pour les Fonds Nationaux de Financement.

Quant aux dépenses budgétaires des Fonds Nationaux au titre de 2016, elles s'élèvent à 30,055 milliards de FCFA, soit 8,517 milliards de FCFA pour les Fonds d'Etat et 21,538 milliards de FCFA pour les Fonds Nationaux de Financement.

En 2015, les dépenses budgétaires des Fonds Nationaux s'élevaient à 27,854 milliards de FCFA.

Le montant de l'ensemble des financements accordés par les Fonds Nationaux en 2016 s'élève à 19,299 milliards de FCFA contre 27,617 milliards de FCFA en 2015, soit une baisse de 31,25%.

Le montant des recouvrements a porté sur la somme de 12,335 milliards de FCFA contre 10,228 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 14,26%.

Quant aux impayés, ils s'élèvent 6,232 milliards de FCFA

contre 2,972 milliards de FCFA en 2015.

S'agissant des indicateurs de performance,

► le ratio de couverture des dépenses par les ressources pour l'exercice budgétaire 2016 est de 113,07% pour l'ensemble des cinq (05) Fonds d'Etat et de 121,03% pour l'ensemble des sept (07) Fonds Nationaux de Financement, traduisant ainsi une bonne prudence des responsables dans l'exécution des dépenses budgétaires. Au total, seul le FAARF a un taux de couverture des dépenses par les ressources se situant en dessous de la normale;

► en ce qui concerne le ratio « part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement », il est de 31,41% pour l'ensemble des Fonds d'Etat contre 34,10% pour les Fonds Nationaux de Financement. Seul l'AFP-PME a un taux (52,12%) au dessus de la norme.

► D'un point de vue général, le taux d'exécution des recettes des Fonds d'Etat est passé de 62,19% en 2015 à 70,51% en 2016. Aucun des Fonds d'Etat n'a atteint ses

objectifs de recouvrement. Quant aux Fonds Nationaux de Financement, ce taux est passé de 82,56% en 2015 à 85,98% en 2016. Toutefois, les taux d'exécution des recettes du FODEL, du FBDES et du FONADR sont en dessous de la norme. Ces fonds doivent fournir plus d'efforts en matière de mobilisation des recettes.

► Concernant les dépenses, on note qu'elles ont été contenues dans les limites des prévisions de crédits pour la plupart des Fonds Nationaux. Le taux d'exécution des dépenses des Fonds d'Etat est passé de 60,78% en 2015 à 74,72% en 2016. Pour les Fonds Nationaux de Financement, ce taux est de 73,75% en 2016 contre 85,98% en 2015. Six (6) Fonds ont des taux d'exécution des dépenses en dessous de la norme (80%). Il s'agit du FIE (64,32%), du FNPSL (64,54%), du FNS (73,21%), du FODEL (50,43%), du FBDES (33,59%) et du FONADR (65,30%) ;

► Le taux d'autofinancement des Fonds d'Etat est passé de 22,70% en 2015 à 27,39% en 2016 tandis que celui des Fonds Nationaux de Financement est à 79,49% contre 129,87% en 2015. Les efforts de création et de mobilisation de recettes propres par les Fonds Nationaux doivent être

maintenus pour le renforcement de leur autonomie financière.

L'analyse de la situation des dettes fait ressortir des arriérés de paiement de 1,254 milliards de FCFA contre 1,093 milliards de FCFA en 2015. Le niveau d'endettement est influencé par le FAFPA qui concentre à lui seul 1,145 milliards de FCFA, soit 91,66%.

► La situation de trésorerie cumulée des Fonds Nationaux quant à elle se situe à 14,457 milliards de FCFA en 2016 contre 11,645 milliards de FCFA en 2015.

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et Messieurs ;

Les insuffisances et difficultés recensées dans le fonctionnement et dans la gestion des EPE peuvent être regroupées comme suit :

- Au niveau de la mise en place des conseils

d'administration, on relève que les établissements nouvellement créés n'ont pas d'organe d'administration et de gestion totalement mis en place conformément à la réglementation des EPE. Il s'agit du Centre de Formation Professionnelle Industriel de Bobo-Dioulasso (CFPI-B) et de l'ENEP de Tenkodogo.

Aussi, il conviendrait de noter que les mandats de certains administrateurs de Conseil d'Administration viennent à expiration et doivent être remplacés. A ce sujet, les Présidents des Conseils d'Administration devraient demander aux Ministères ou structures concernés de pourvoir à ces mandats.

Tous les soixante-seize (76) EPE ayant transmis leurs états financiers, hormis les douze (12) Fonds Nationaux, ont **des directeurs de l'administration et des finances ou des directeurs financiers et comptables, des agents comptables, des directeurs du contrôle des marchés publics et des engagements financiers ou des commissaires aux comptes** régulièrement nommés ou

recrutés.

Cependant, certains EPE ne disposent pas pour le moment de personnes responsables des marchés.

En ce qui concerne les FN, des postes ne sont pas toujours pourvus. Il s'agit essentiellement des personnes responsables des marchés, des directeurs financiers et comptables et des auditeurs internes.

- En matière de respect de la réglementation, il est à noter que des efforts sont constatés dans la **transmission des procès-verbaux aux Ministres de tutelle** et au **respect du délai maximum** de vingt et un (21) jours pour la plupart des EPE.

Des statistiques établies sur la base des informations contenues dans les rapports de gestion des Conseils d'Administration, il ressort la tenue de 182 sessions de Conseil d'Administration en 2016 contre 191 en 2015 avec transmission des procès-verbaux aux Ministres de tutelle.

Les Fonds Nationaux qui disposent de Conseil

d'Administration ont tenu en 2016 les deux sessions ordinaires dans les délais réglementaires.

Il convient de féliciter les EPE qui ont tenu en 2016 les deux sessions ordinaires (session d'examen du budget et session d'examen des états financiers) dans les délais réglementaires fixés.

- En ce qui concerne les dispositions relatives aux séjours semestriels des Présidents des Conseils d'Administration, on relève que la quasi-totalité des Présidents de Conseil d'Administration a pu effectuer les deux séjours statutaires au sein de leur établissement durant l'exercice écoulé et transmettre les rapports ayant sanctionné leurs séjours.

Cependant, certains PCA, pour diverses raisons, n'ont pas effectué de séjour ou ont effectué un (1) seul séjour statutaire sur les deux (2) prévus.

D'une manière générale, l'on peut noter que des efforts particuliers ont été déployés par les Présidents de Conseils d'Administration pour accompagner leurs structures dans la

recherche de solutions idoines aux difficultés rencontrées.

L'obligation d'informer les autorités de tutelle **des absences répétées et non justifiées d'administrateurs** aux réunions des conseils d'administration n'est toujours pas respectée par les Présidents de Conseil d'Administration.

Dans le domaine de la présentation des rapports et des états financiers, le Secrétariat a pu noter que dans la plupart des cas, le canevas-type de rapport de gestion a été respecté. Toutefois, quelques insuffisances dans le renseignement de certaines informations ont été observées.

Le respect des délais de transmission des documents et états financiers pour la tenue de cette session de l'AG/EPE a été observé dans l'ensemble. Cependant, en ce qui concerne les Fonds Nationaux, des efforts restent à faire. Ainsi, tous les établissements publics concernés ont pu faire parvenir à temps les documents exigés au Secrétariat de l'AG/EPE.

Les difficultés rencontrées par les établissements publics de l'Etat dans la production des informations économiques et

financières ont été résorbées avec la formation des membres des conseils d'administration et le recueil des observations des différents EPE pour la validation du canevas-type du rapport de gestion du conseil d'administration.

Excellence Monsieur le Premier Ministre ;

**Mesdames et Messieurs les Membres du
Gouvernement ;**

Mesdames et Messieurs ;

En conclusion, de l'analyse des rapports d'activités et des états financiers de l'exercice 2016, il ressort une progression dans la gestion des EPE au vu du niveau des ratios caractéristiques de gestion.

Du point de vue des indicateurs de gestion, la situation d'ensemble des EPE reste caractérisée par une

prédominance de la subvention de l'Etat qui connaît une progression par rapport à l'exercice 2015.

Les indicateurs de performance autres que financiers fournis ont permis d'apprécier le niveau d'exécution des activités programmées et des objectifs assignés aux différents EPE.

Aussi des efforts devraient-ils être poursuivis en vue de permettre :

- l'application effective des instructions relatives à la nomenclature budgétaire, à la nomenclature des pièces justificatives et au plan comptable des EPE ;
- le renforcement des capacités des acteurs des EPE ;
- l'amélioration des systèmes d'information et de gestion ;
- l'amélioration de la qualité des états financiers produits;
- et l'application effective de la loi n° 010-2014/AN du 30 avril 2014 portant règles de création des catégories d'établissements publics.

**Tel est, Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement,
Mesdames et Messieurs, le point sur la gestion des
établissements publics de l'Etat au titre de l'exercice
2016 que j'ai eu l'honneur de porter à votre attention.**

Je vous remercie.